

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Fédération Départementale
des Chasseurs du Morbihan

Lande du Crano

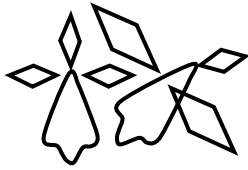


FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



Baud
COMMUNAUTÉ





Fédération départementale
des chasseurs du Morbihan
C.S. 92409
56010 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 62 11 20
Télécopie : 02 97 62 11 21
Email : contact@fdc56.fr
Site : www.chasserenbretagne.fr

Rédaction : Thierry Delhorme, Technicien en charge de la gestion de la lande du Crano,
Fédération départementale des chasseurs du Morbihan

Contributions et relecture : Stéphane Basck, Responsable service technique, Fédération
départementale des chasseurs du Morbihan – Laurent Pérignon, Gestionnaire d'espaces
naturels, Conseil départemental du Morbihan

Photo de couverture : Engoulevents d'Europe, lande du Crano – juillet 2022

Crédits photos © Delhorme Thierry sauf mention contraire

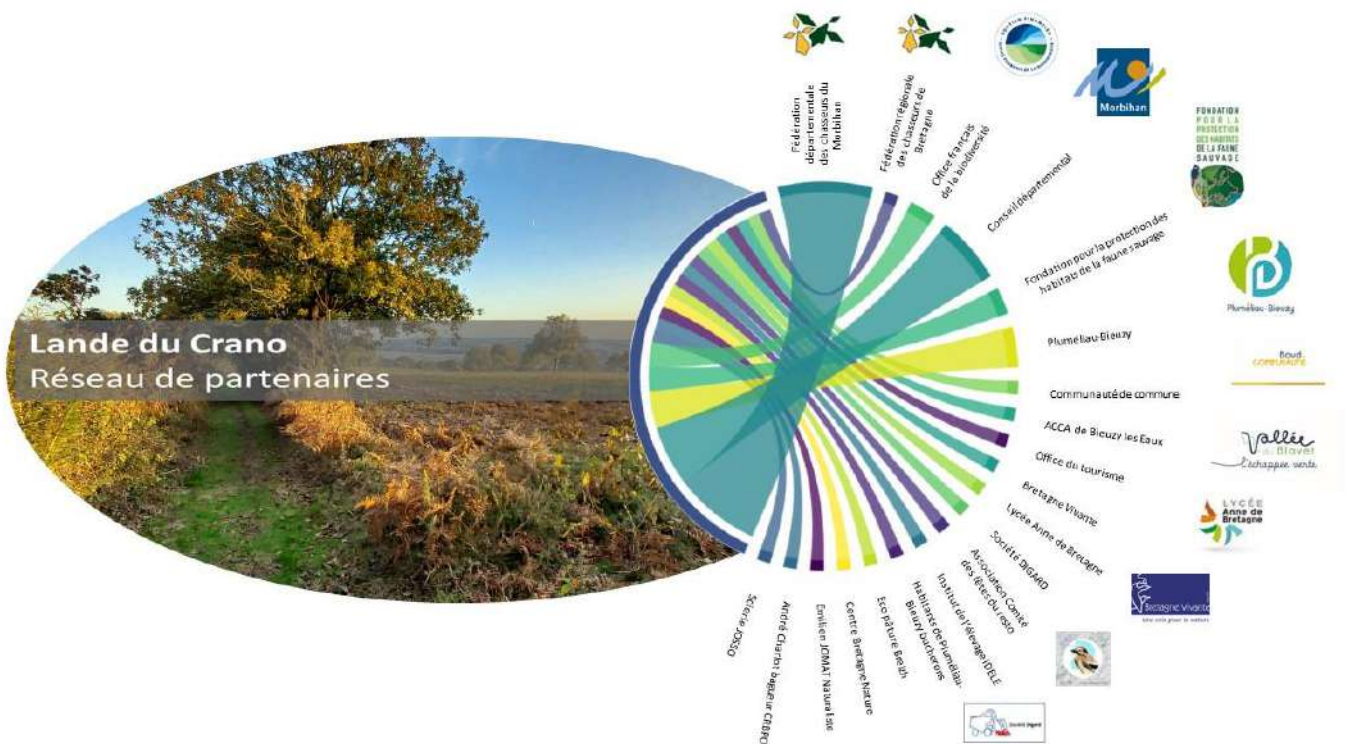


Table des matières

Résumé de l'année	6
Action 1 - Restaurer les habitats de landes dégradées en une mosaïque de lande de hauteurs diverses et préserver en bon état les reliques de landes sèches	7
1.1 Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères.....	7
1.2 Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères	9
1.3 Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers et de la pinède en landes basses à bruyères	11
Action 2 - Préserver et augmenter les pelouses acides et les prairies mésotrophes, et convertir cultures et friches en prairie	13
2.1 Conversion des parcelles de culture en prairie, entretien des prairies mésotrophes et de la lande par pâturage	13
2.2 Elargissement et entretien des chemins existants et création de sentiers.....	17
Action 3 - Evaluation de la gestion et de la biodiversité par des suivis (flore, faune)	22
3.1 Suivi Engoulevent d'Europe.....	22
3.2 Suivi botanique	23
3.3 Suivi POPReptile	24
3.4 Suivi Lapin de garenne.....	26
3.5 Observatoire photographique du paysage (OPP)	28
3.6 Inventaire des rhopalocères.....	31
3.7 Inventaire des orthoptères.....	32
3.8 Suivi des Oiseaux Nicheurs Communs de Bretagne (ONCB)	33
3.9 Suivi STOC Capture	35
Action 4 – Animations nature, communication et signalétiques	38
4.1 Animations nature.....	38
4.2 Communication et signalétique	38
Action 5 - Suivi et coordination technique, administrative et financière du projet	40
5.1 Suivis administratif et financier	40
5.2 Acquisitions foncières	41
5.3 Participation aux rencontres entre gestionnaires et formations.....	42
Perspectives 2023	43

Résumé de l'année

Ce bilan couvre la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.

La majorité des actions prévues ont pu être menées à bien cette année sur la lande du Crano. En effet, cette année a vu la mise en place et la coordination de nombreuses opérations de restauration, de suivis et de communication.

Pour rappel, la Fédération des chasseurs a déposé en fin d'année 2019 un dossier de demande d'aide financière auprès de l'OFB au titre de l'écocontribution (cf. encadré p.39) pour trois ans. Durant cette troisième année, et comme l'an dernier, ce financement a été complété par celui apporté par le Conseil départemental du Morbihan.

Les travaux de restauration les plus importants (abattage, broyage, etc.) ont été poursuivis cette année. Une première période de pâturage ovin a été réalisée sur le site. Une trentaine de moutons de race Lande de Bretagne ont pâturé sur la lande de fin juin à fin septembre. Les animaux ont ensuite été déplacés sur les prairies périphériques pour la période hivernale. Les premiers résultats obtenus sur les surfaces de lande pâturées sont très intéressants et confortent le projet de pâturage ovin sur le site des landes du Crano. Suite aux nombreuses difficultés rencontrées avec l'éleveur de moutons, un nouveau prestataire devra être recruté pour l'année 2023.

Les suivis naturalistes « réguliers » ont été poursuivis (reptiles, engoulevent d'Europe, lapin de garenne, etc.). De plus, cette année trois nouveaux suivis ont été ajoutés : Rhopalocères (papillons de jour), Orthoptères (sauterelles et criquets) et Oiseaux nicheurs. Ces suivis seront répétés dans 3 ans afin d'affiner l'évaluation de l'efficacité des actions engagées.

Cette année, le programme d'animations nature et de découverte de la lande a été réalisé et a permis à environ 150 personnes de visiter le site.

Enfin, au sein du périmètre de préemption initialement défini, quatre parcelles ont été acquises par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et le Conseil départemental. D'autres parcelles restent à acquérir, c'est un travail qui se poursuit sur le moyen terme du fait des difficultés inhérentes aux acquisitions (indivisions, litiges...).

Enfin notons la très bonne dynamique de groupe (Conseil départemental, commune de Pluméliau-Bieuzy, chasseurs, Lycée Anne de Bretagne, prestataires etc.) qui permet d'avancer rapidement et sereinement sur ce projet.

Action 1 - Restaurer les habitats de landes dégradées en une mosaïque de lande de hauteurs diverses et préserver en bon état les reliques de landes sèches

1.1 Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères

Pour rappel :

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) colonise une surface très importante sur le site du Crano (environ 20 hectares, cf. figure 1). L'envahissement de la Fougère aigle est la conséquence directe de l'abandon des pratiques agricoles sur le site (pâturage, fauche, cultures). Les caractéristiques biologiques de la fougère aigle en font une espèce très compétitive (fort ombrage du sol, multiplication végétative importante, présence de nombreux rhizomes, gros besoins en eau et en nutriments). Cet envahissement occasionne une fermeture des paysages, accompagnée d'une diminution de la biodiversité végétale et animale.



Figure 1. Répartition spatiale de la Fougère aigle sur le site du Crano

Parmi les nombreux modes d'intervention possibles pour lutter contre l'envahissement de la fougère aigle, nous avons choisi d'utiliser principalement le rouleau brise-fougères. Le passage sur la plante exerce une pression créant de multiples contusions sur les tiges. La plante meurtrie essaie de se maintenir, elle perd de la sève par ses blessures, épuisant le stock d'énergie des rhizomes. Plusieurs passages par an sont nécessaires.

La Fédération des chasseurs a fait l'acquisition en milieu d'année 2020 d'un rouleau brise-fougères. Une convention de mise à disposition et d'utilisation a été passée avec l'association des chasseurs de Bieuzy les Eaux, qui réalise cette opération de roulage.

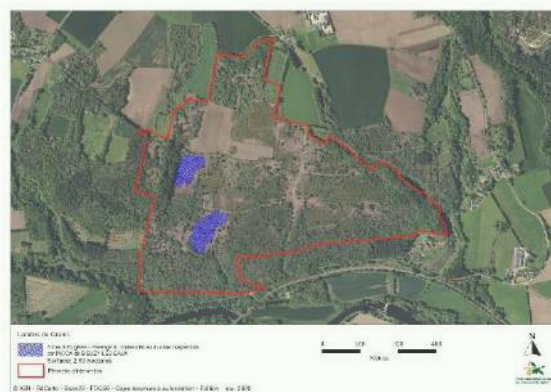


Figure 2. Répartition des secteurs d'intervention au rouleau brise-fougères

Deux parcelles de fougères représentant une surface totale de 2,53 hectares ont été ciblées cette année. Un premier passage au rouleau brise-fougères a été réalisé par l'entreprise Digard à la fin du mois de mai, suivi d'un autre passage réalisé par les chasseurs à la fin du mois d'août. Ces actions ont été complétées au mois de novembre par un broyage suivi d'un étrépage, réalisés par l'entreprise Digard. L'objectif est d'exporter la couche d'humus superficielle et ainsi d'optimiser l'efficacité des futurs passages du rouleau brise-fougères. L'exportation a également pour effet de ne pas enrichir le sol en matière organique.



Mai 2020 - Entreprise Digard



Août 2020 - ACCA Bieuzy



Novembre 2020 - Entreprise Digard

Les premières opérations de roulage de la Fougère aigle ont été réalisées en 2020 (cf. encadré rappel). Sur ces mêmes surfaces, après plusieurs passages annuels de rouleau brise-fougères, nous constatons une très forte diminution de la densité des fougères ainsi qu'une réinstallation progressive d'une végétation de lande, avec une dominance de l'Ajonc d'Europe et de la Bruyère cendrée.



Réinstallation progressive d'une végétation de lande sèche sur les surfaces roulées au rouleau brise fougères (photo réalisée le 3 mai 2023).

Cette année 2022, ce sont 8,28 hectares de Fougères aigles qui ont été roulées par les chasseurs de l'ACCA de Bieuzy les Eaux. Depuis les premières opérations de roulage menées en 2020, les surfaces ne cessent d'augmenter (2,53 hectares en 2020). En effet, sur les surfaces de lande dégradées broyées chaque hiver par l'entreprise Digard, la mise en place d'opérations de roulages est indispensable dès le printemps suivant afin d'éviter une trop forte dynamique de recolonisation par la Fougère aigle.

Les chasseurs ont mené deux opérations de roulage en 2022 : la première le 7 mai et la seconde le 20 juin. La première opération de mai était certainement trop précoce car les frondes des jeunes fougères étaient sectionnées par le rouleau, ce qui est moins efficace qu'un roulage engendrant seulement des blessures sur les tiges.

Nous observons comme l'année dernière, un effet moins impactant du rouleau brise-fougères sur les zones de talweg (partie sud-est sur la figure 3). Cette plus forte résistance de la fougère pourrait s'expliquer par la présence historique de l'espèce sur ces secteurs en très forte densité.



Figure 3. Surface de Fougères aigle roulée en 2022

1.2 Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères

Pour rappel :

Il est mentionné dans le plan de gestion réalisé en 2013 que la lande en bon état de conservation a quasiment disparu du site. Il est indiqué également que trois catégories d'habitats représentent environ les deux tiers de la surface du site : lande haute à ajoncs (stade sénescents), lande à fougères et lande à genêts. Ces trois habitats sont des habitats issus de l'évolution naturelle de la lande en l'absence d'entretien (fauche, pâturage), ils peuvent encore être restaurés grâce à des actions ciblées de gestion.

La lande haute à ajoncs est un habitat de lande dégradé composé d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) au stade sénescents, de bourdaines (*Frangula alnus*), de bouleaux (*Betula pubescens*), de Fougères aigles et parfois de prunelliers (*Prunus spinosa*) et/ou de genêts (*Cytisus scoparius*). Pour ce type d'habitat, les travaux de restauration consistent dans un premier temps à passer un broyeur forestier afin de déchiqueter la végétation ligneuse, puis, dans un deuxième temps, à passer un broyeur exportateur permettant un broyage de finition et l'exportation de la matière (cf. illustrations page suivante).



Figure 4. Localisation de la parcelle de lande broyée

Au mois de novembre 2020, l'entreprise Digard est intervenue sur une parcelle de 3,31 hectares (figure 3). La matière issue du broyage a été déposée en andains sur le site, elle pourrait à terme être valorisée en compost ou en paillage. Certains habitants de la commune sont d'ores et déjà venus récupérer ce broyat qui est mis à disposition.



Actions de restauration sur les landes dégradées : broyeur exportateur (à gauche) et broyeur forestier (à droite)

L'entreprise Digard est intervenue sur les landes les 24, 25 et 26 janvier 2022. La surface totale broyée a été de 2,47 hectares. Le travail d'exportation de la matière broyée n'a été réalisé que sur une partie de la surface totale (1,35 hectares). En effet, à titre expérimental, sur deux secteurs présentant un recouvrement majoritairement composé de Fougère aigle (cf. figure 5), un seul passage de broyeur forestier a été réalisé sans exportation de la matière. L'expérimentation consistera à poursuivre, au printemps et à l'été 2022, deux à trois passages de broyeur à marteaux. En fonction des résultats, sur ces deux secteurs, d'autres passages de broyeur à marteaux pourront être réalisés les années suivantes aux mêmes périodes.



Figure 5. Localisation des surfaces de landes broyées en 2022 sur la lande du Crano



Broyage des landes avec exportation (photos en haut à gauche et à droite) et sans exportation (photo en bas)

1.3 Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers et de la pinède en landes basses à bruyères

Cette action de restauration consiste à abattre et à exporter les arbres répartis de manière diffuse sur la lande. Ce travail est réalisé en partenariat avec les habitants de la commune de Pluméliau-Bieuzy intéressés par le bois. Pour chacun, une convention d'affouage a été signée avec la commune et la Fédération des chasseurs. Quatorze conventions ont ainsi été signées pour l'année 2022 (cf. tableau 1).

En concertation avec le Conseil départemental, un marquage des arbres et des lots d'abattage ont été réalisés au mois de novembre 2022. Les différents chantiers de bucheronnage se sont déroulés à partir de décembre jusqu'à fin février 2023. Deux personnes signataires de la convention (Mme Gomez et M. Le Garrec) n'ont pas engagé, pour des raisons personnelles, les travaux de bucheronnage. Le volume total de bois de chauffage réalisé sur l'ensemble des lots est estimé à environ une centaine de stères (soit environ 400 arbres coupés).



Coupes réalisées dans le cadre de conventions d'affouage

Tableau 1. Liste des personnes signataires d'une convention d'affouage en 2022

Dates (réception mail)	Nom	Prénom	Adresse
26/09/2022	QUILLERE	Léon	1 Kérangard 56310 PLUMELIAU BIEUZY
06/10/2022	DUCLOS	Joël	La Madeleine 56930 PLUMELIAU BIEUZY
25/09/2022	CURET	Didier	14 rue du Cosquer 56930 PLUMELIAU BIEUZY
	L'AIGLE	Alain	1 Kerrousse 56930 PLUMELIAU BIEUZY
06/10/2022	LE CLAINCHE	Pierrick	Quilulio 56930 PLUMELIAU BIEUZY
06/10/2022	LE LOUER		31 coët Menan 56930 PLUMELIAU-BIEUZY
06/10/2022	LE LOUER	Kevin	1 rue du Pivert 56930 PLUMELIAU BIEUZY
20/09/2022	KERVEGANT	Guénaël	Kerlast 56930 PLUMELIAU BIEUZY
	DALECHAMPS	Sébastien	Kercadoret 56930 PLUMELIAU BIEUZY
28/07/2022	BLAYO	Serge	5 impasse des Courlis 56930 PLUMELIAU BIEUZY
	GOMEZ	Laurence	5 rue de la résistance 56930 PLUMELIAU BIEUZY
05/08/2022	KERVINIO	Claude	Kernistien 56930 PLUMELIAU BIEUZY
28/07/2022	LE BELLER	Jean François	St Nicodème 56930 PLUMELIAU BIEUZY
25/11/2022	LE GARREC	Daniel	PUMELIAU BIEUZY

Action 2 - Préserver et augmenter les pelouses acides et les prairies mésotrophes, et convertir cultures et friches en prairie

2.1 Conversion des parcelles de culture en prairie, entretien des prairies mésotrophes et de la lande par pâturage

Pour rappel, un accord tacite entre Mickaël Jaunay (éleveur de moutons de race Lande de Bretagne), la Fédération des chasseurs et le Conseil départemental du Morbihan avait été convenu en 2021 afin de mettre en place un programme annuel de pâturage ovin sur le site du Crano. Au mois d'août 2021, une dizaine de moutons ont été installés sur une parcelle de prairie (AC 04 / 0,66 ha) et ils ont pâturé cette prairie jusqu'au début du mois d'octobre.

En fin d'année 2021, une planification de mise en place de clôtures avait été effectuée (cf. figure 6). Ce prévisionnel a été présenté et acté lors du Comité de pilotage en 2022. En accord avec les partenaires et usagers du site.



Figure 6. Planification du pâturage ovin et de la mise en place des clôtures pour l'année 2022

Pour rappel, il avait été convenu en accord avec les différents partenaires que trois types de clôtures devaient être mis en place en fonction des parcelles : des clôtures fixes en grillage type ursus (grillage à moutons), des clôtures fixes électriques (répartition de cinq fils sur une hauteur de 1,20 m) et des clôtures mobiles électriques (filets électrifiés). Ce prévisionnel incluait également les parcelles en cours d'acquisition et sur lesquelles il était convenu que la mise en place des clôtures se ferait au fur et à mesure.

En début d'année 2022, une planification de pâturage pour l'année à venir a également été réalisée. Cette planification définissait la période et les secteurs de lande à pâturer. Ainsi il était convenu qu'une trentaine de moutons devaient commencer à pâturer la lande du début du mois de juin à la fin du mois de septembre. Les moutons devaient ensuite être déplacés vers des prairies périphériques du site durant l'automne et l'hiver suivant.

Malgré les différentes prévisions et planifications concernant le pâturage et la mise en place des clôtures, un certain nombre de difficultés sont apparues avec Mickaël Jaunay entraînant une dégradation des relations avec le gestionnaire et les usagers du site. Une lettre de mise en demeure co-signée avec le Conseil départemental a finalement été adressée à M. Jaunay en décembre 2022. Il s'agissait de retracer et d'expliquer les différents dysfonctionnements observés et notamment le non-respect des délais d'exécution des travaux entraînant des difficultés pour le gestionnaire vis-à-vis des partenaires, le non-respect du plan de pâturage (délais et nombre d'animaux par parcelle) et le manque de communication avec les riverains et usagers du site. Des solutions ont tenté d'être avancées à plusieurs reprises (délais supplémentaires accordés par exemple), cependant aucune d'entre elles n'ayant été saisie, un courrier mettant fin à la collaboration a été adressé à M. Jaunay le 26 avril 2023.

Malgré ces difficultés, un certain nombre d'actions ont toutefois pu être menées à terme.

Installation des clôtures à moutons

Selon la nature des parcelles, différents modèles de clôtures ont été installés durant l'automne et l'hiver conformément au plan retenu :

- installation d'une clôture fixe grillage sur les parcelles de prairies permanentes périphériques au site (parcelles 1, 5 et 6 sur la figure 7) ainsi que sur les bordures des parcelles de prairies qui jouxtent un sentier de randonnée (tracé jaune sur les parcelles 2 et 3, figure 7);
- installation d'une clôture fixe en fil électrique (tracé marron sur la parcelle 3, figure 7) ;
- installation de filets électriques temporaires sur les parties de landes sèches et sur certaines prairies (tracé rouge parcelles 2, 7, 8 et 4, figure 7).

La plupart des travaux de mise en place des clôtures fixes en grillage a été confié en prestation à Mickaël Jaunay (parcelles 1, 2, 5 et 6, figure 7). Cette prestation comprenait la fourniture du matériel et la pose. Ces travaux ont finalement été achevés hormis sur la parcelle 5.

La pose de la clôture fixe électrique sur la parcelle 3 est, quant à elle, en cours de réalisation par la Fédération des chasseurs en partenariat avec les élèves du Lycée Anne de Bretagne.

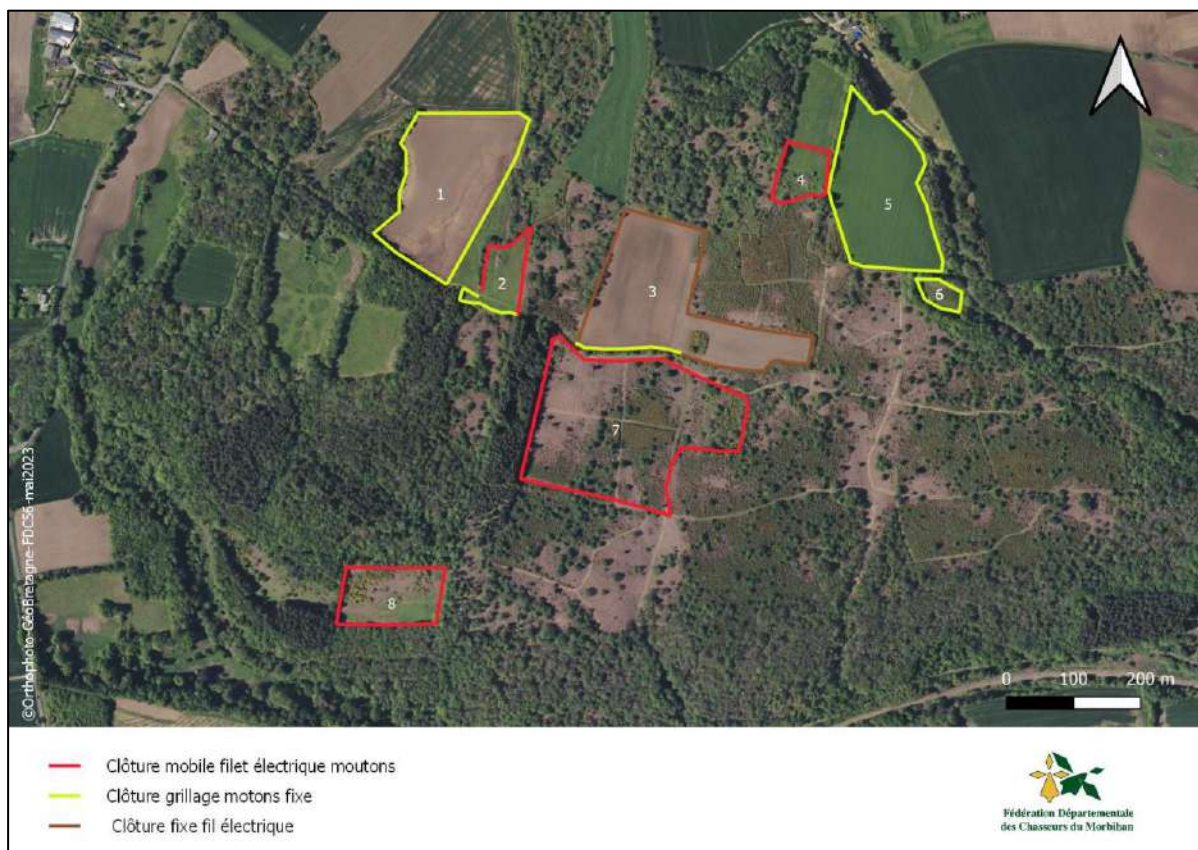


Figure 7. Localisation des modèles de clôtures installés ou en cours d'installation selon la nature des parcelles

Pâturage ovin

Sur les surfaces de landes sèches, le pâturage a débuté à la fin du mois de juin avec l'arrivée d'une vingtaine de jeunes moutons. Sur ces milieux, il avait été décidé de ne pas installer de clôture fixe : les animaux sont donc parqués dans des paddocks mobiles d'une surface d'environ 2500 m². Ces enclos sont déplacés en fonction de la pression de pâturage observée sur la végétation.

Ainsi, une dizaine de paddocks ont été déplacés durant la période allant de fin juin à mi-septembre (photo et carte ci-après). Environ 2,3 hectares de lande ont ainsi été pâturés au cours cette période. Une première période d'adaptation a été observée au niveau du comportement alimentaire des moutons. En effet, la végétation ligneuse ou peu appétante étant très largement dominante (ajoncs d'Europe, bourdaines, ronces, fougères), l'accoutumance des moutons à ce type de végétation a pris une petite quinzaine de jours. L'action des moutons a été par la suite très impactante sur la végétation ligneuse en particulier sur les jeunes repousses de bourdaines et d'ajoncs.



Localisation de la lande et des paddocks gérés par pâturage ovin en 2022

Le déplacement des paddocks a été réalisé sans trop de contraintes, cela nécessitait le passage d'un broyeur afin de redisposer les filets électriques (cf. photos ci-après). Les clôtures constituées de filets électriques se sont avérées très efficaces pour contenir les moutons. La clôture a été électrifiée par un poste sur batterie mobile alimenté par un panneau solaire fourni au berger par la Fédération des chasseurs.



Moutons évoluant dans les paddocks mobiles

Tout au long de cette période de pâturage, la mise à disposition des moutons, le suivi du troupeau ainsi que la maintenance des clôtures mobiles ont été assurés par M. Jaunay dans le cadre d'une prestation engagée avec le conseil départemental du Morbihan.

A partir de mi-septembre les moutons ont été déplacés sur les prairies périphérique du site. Les moutons transitent ainsi sur ces différentes prairies durant l'automne et l'hiver.

2.2 Elargissement et entretien des chemins existants et création de sentiers

Entretien des chemins

Pour rappel :

La Fédération des chasseurs a fait l'acquisition en fin d'année 2020 d'un broyeur à marteaux. Cet outil est mis à la disposition des chasseurs de l'ACCA de Bieuzy les Eaux et sera utilisé pour l'entretien des chemins et éventuellement le broyage de parcelles (fougères, bruyères, ajoncs...). Un planning d'intervention est également fourni aux chasseurs afin de cadrer les différentes interventions sur le site. Un passage de broyeur a été réalisé en décembre 2020 sur les chemins représentant un linéaire total de 4,11 kilomètres.



Broyage des chemins au broyeur à marteaux

L'ACCA de Bieuzy les Eaux a réalisé le broyage des chemins à la fin du mois de juin 2022. L'itinéraire réalisé a été identique à celui réalisé en 2020 et en 2021, soit un linéaire de 4,11 km (cf. figure 8). Désormais, un seul passage annuel est réalisé à la fin du mois de juin. Cette période de broyage a été déterminée en prenant en compte les exigences des usagers du site notamment les randonneurs qui souhaitent bénéficier de chemins entretenus et le cycle végétatif des plantes (interactions nécessaires entre les plantes et le développement des insectes butineurs notamment). A noter toutefois que sur certains secteurs, le développement important de la Fougère aigle nécessite des passages répétés pour contenir cette espèce.



Figure 8. Localisation du linéaire de chemins entretenus par broyage

Valorisations patrimoniale et culturelle de la lande

Sur le site des landes du Crano, certains vestiges patrimoniaux tels que des chemins creux, des murets de pierres, une ancienne carrière, des sentiers, ou encore la ruine d'une ancienne bâtisse, peuvent être observés (figure 9). La plupart sont abandonnés. Afin de valoriser ce patrimoine culturel, il semble donc intéressant d'entreprendre un certain nombre d'opérations de restauration.

La plupart de ces opérations de restauration a été accomplie par les étudiants du lycée Anne de Bretagne dans le cadre de la convention signée entre le lycée et la Fédération des chasseurs mais également grâce à l'implication des services de la communauté de communes Baud Communauté par l'intermédiaire de chantiers nature.



Figure 9. Localisation des différents vestiges en cours de restauration

Restauration d'un muret en pierres

Cette année, deux chantiers de restauration d'un muret ont été organisés dans la continuité des travaux réalisés en 2020 et 2021. Une dizaine de mètres de muret sont venus s'ajouter au linéaire déjà restauré. Au-delà de la valorisation culturelle, cette opération présente également l'intérêt de reconstituer des habitats favorables à tout un cortège d'espèces floristiques et faunistiques (reptiles, mollusques, lichens...).

Mise en valeur de la ruine d'une maison paysanne

Une ruine figure parmi les vestiges patrimoniaux de la lande du Crano. Elle est située sur la partie sud-est du site (figure 9). Dans le cadre d'un mémoire de Master, Gwenaëlle Ledouble a récolté des témoignages concernant cette ruine. La maison aurait été occupée par des forgerons qui venaient dans la lande pour y travailler. A la suite de l'abandon de la lande, la maison serait devenue la « maison des mendiants ». Aujourd'hui seule une petite partie des pignons de la maison restent visibles.

Une semaine de chantier a été organisée par la Communauté de communes dans le cadre des chantier nature et patrimoine ayant pour objectif l'insertion professionnelle. Le travail a consisté à dégager les pierres de constructions enfouies et à les trier. D'autres chantiers seront prévus dans les années à venir afin de finir de dégager l'ensemble des pierres et de reconstituer une partie de cette maison.



Ruine de la « maison des mendiants »

Arrachage de la bourdaine et abattage de résineux diffus

Une opération d'abattage de résineux diffus a été réalisée par les élèves du Lycée Anne de Bretagne. En effet, la présence de plantations de résineux (Sapins de Douglas et Epicéas de Sitka) non loin de la lande du Crano génère une dispersion de ces espèces surtout sur la partie Ouest de la lande. Nous avons également organisé une opération d'arrachage des bourdaines sur un secteur très colonisé par celles-ci.



Arrachage et coupe de bourdaines

Action 3 - Evaluation de la gestion et de la biodiversité par des suivis (flore, faune)

3.1 Suivi Engoulevent d'Europe

Le statut de conservation de l'Engoulevent (*Caprimilgus europaeus*) en Europe est défavorable. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays, sauf en Europe centrale. La destruction d'une partie de ses habitats traditionnels (landes, dunes boisées) constitue encore une menace importante (Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN).

La technique utilisée consiste à écouter et noter les mâles chanteurs durant 30 minutes au crépuscule, période d'activité maximale des mâles.

En 2020 et 2021, deux points d'écoutes étaient réalisés simultanément, l'un sur la lande du Crano et l'autre sur la lande de Kerrautum (cf. figure 10). Compte tenu des résultats de 2020 et 2021 indiquant l'absence de mâles chanteurs sur la lande de Kerrautum, seul le point d'écoute situé sur la lande du Crano a été renouvelé cette année. Les conditions météo défavorables lors du premier comptage réalisé le 20 juin n'ayant pas permis de détecter de façon optimale les mâles chanteurs, un second comptage été réalisé le 3 juillet (cf. tableau 2).



Figure 10. Répartition des points d'écoute du suivi Engoulevent d'Europe

Tableau 2. Résultats des comptages d'Engoulevent d'Europe réalisés sur le site du Crano depuis 2020

N° point	Date du suivi	Nombre de mâle chanteur	Observation
1	29/06/20	4	Point d'écoute en dehors de la lande du Crano
2	29/06/20	0	
1	24/06/21	3	Lande de Kérotum
2	24/06/21	0	
1	20/06/22	1	2022 un seul point d'écoute. T° en baisse et nuageux
1	03/07/22	3	Comptage réalisé le matin (STOC CAPTURE)

3.2 Suivi botanique

Un suivi des Ericacées a été réalisé cette année sur le site du Crano. L'objectif de ce suivi était d'estimer le niveau de recolonisation de ces espèces sur les surfaces de landes restaurées. Le suivi a été réalisé sur les premières surfaces broyées en 2020 avec l'aide des étudiants du lycée Anne de Bretagne. La méthode de suivi consistait à dénombrer et géolocaliser l'ensemble des plants d'éricacées observés. Les étudiants alignés et espacés d'environ 5 mètres ont prospecté l'ensemble de la parcelle désignée (cf. photos ci-après).



Comptage des Ericacées par les élèves du lycée Anne de Bretagne

Les observations ont été représentées sous forme cartographique (cf. figure 11) afin d'obtenir une information spatio-temporelle de la distribution des bruyères. Il est à noter qu'une présence relativement abondante de bruyères a été mise en évidence : ces résultats confortent les actions de restauration menées sur le site.

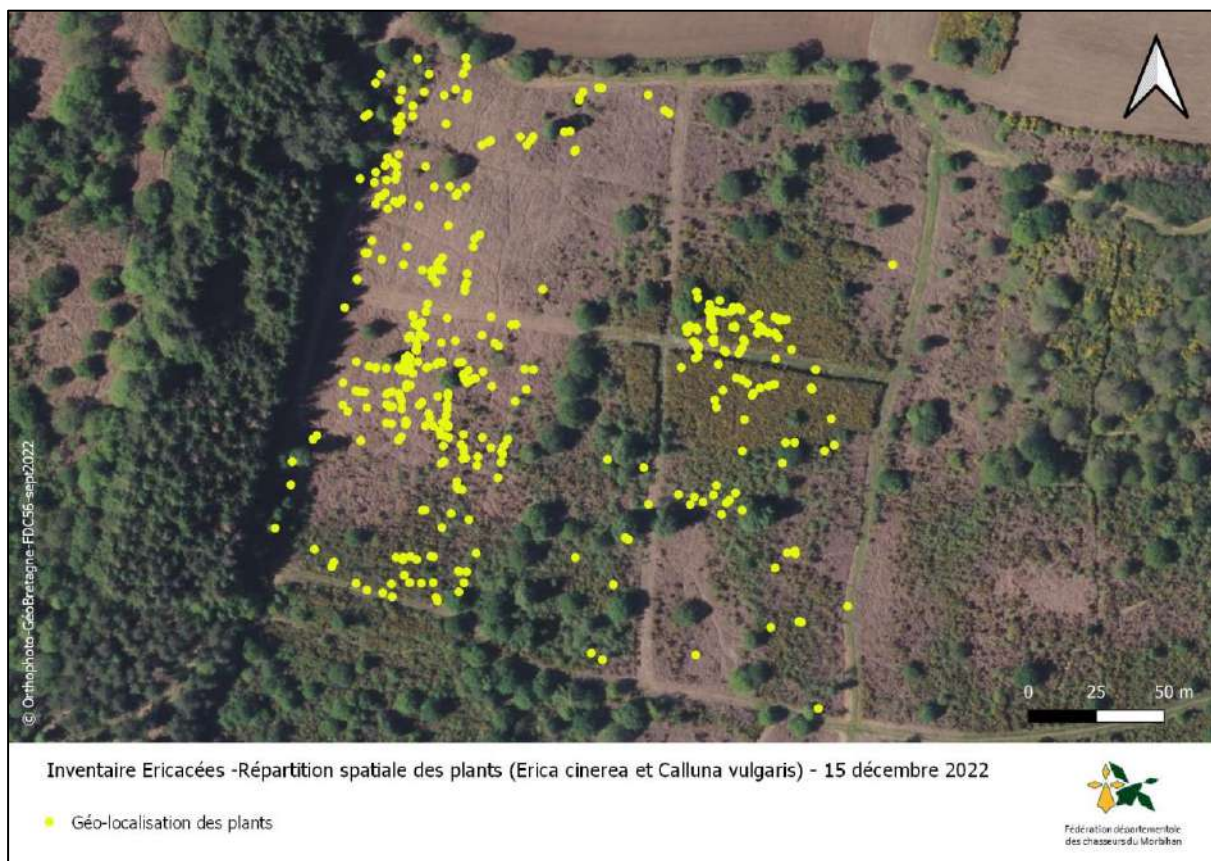


Figure 11. Localisation spatiale des plants d'éricacées

3.3 Suivi POPReptile

Le programme national POPReptile permet un suivi des populations de reptiles. Le protocole « inventaire simple » a été choisi pour être appliqué sur le site du Crano. Ce protocole permet en effet d'inventorier les espèces de lézards et de serpents et de connaître leur probabilité de détection. Quatre transects ont été définis sur le site du Crano, situés à chaque fois à la lisière entre deux habitats. Chacun des transects comporte quatre plaques d'insolation (figure 12).

Les résultats de cette deuxième année de suivi reflètent les valeurs de 2021 et sont assez décevants dans la mesure où peu d'individus ont été observés sous les plaques (cf. tableau 3). Comme en 2021, les conditions météorologiques d'humidité relativement élevée et de températures assez basses ont sans doute eu un effet sur l'observation des espèces. Notons également l'absence d'observation du Lézard vivipare et du Lézard des murailles.

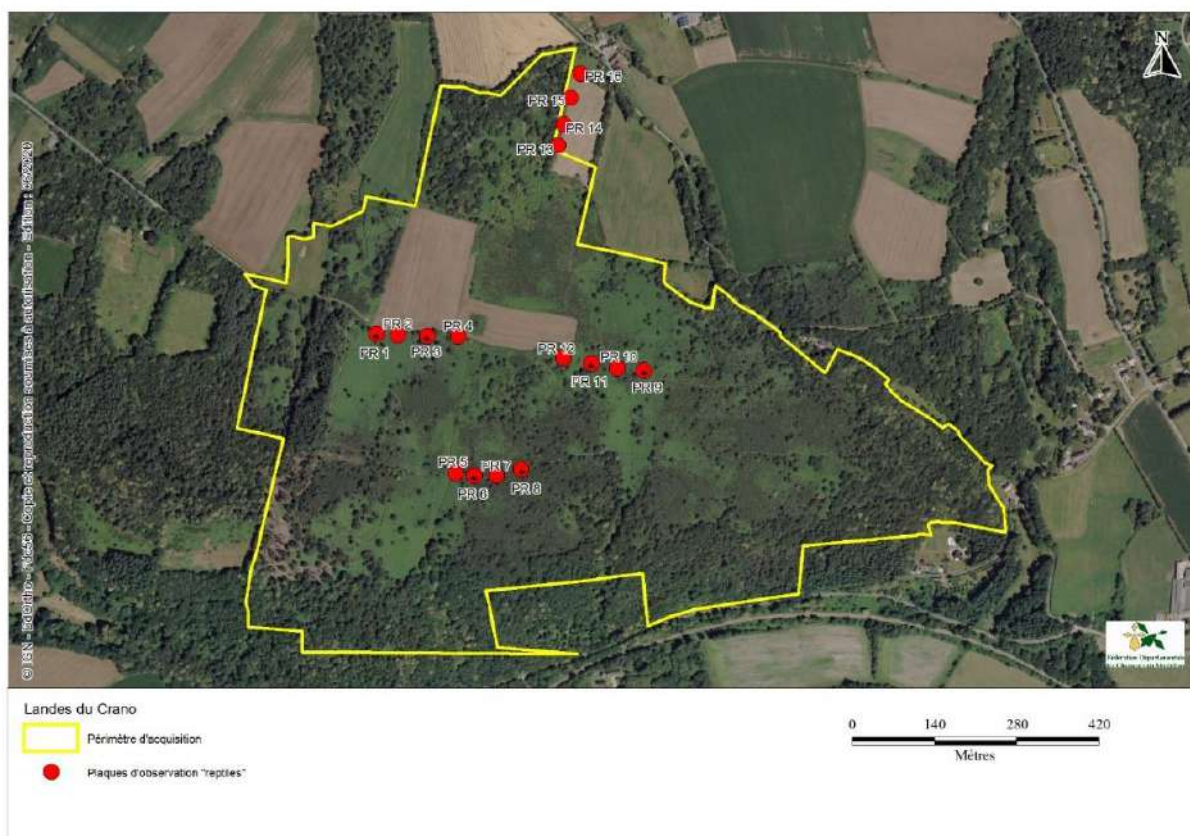


Figure 12. Localisation des transects mis en place dans le cadre du suivi POPReptile



De haut en bas et de gauche à droite : Lézard vert, Vipère péliade, Orvets fragiles mâle et femelle

Année 2022 (06/04/2022; 26/04/2022; 10/05/2022; 26/05/2022; 02/06/2022; 15/06/2022)														
N° plaque	Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>)		Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)		Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)		Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)		Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)		Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)		Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>)	
	P*	HP*	P	HP	p	HP	P	HP	P	HP	P	HP	P	HP
1														
2						1								
3							1							
4						2								
5														
6														1
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14							2							
15							3							
16							1							

* p = observation sur ou sous plaque / hp = observation hors plaque

Orvet Fragile *Anguis fragilis* – Statuts de protection / rareté et menace

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Article 3
- Liste rouge régionale et responsabilité biologique régionale Reptile et Batraciens de Bretagne (2015) : préoccupation mineure (LC)

Vipère péliade *Vipera berus* - Statuts de protection / rareté et menace

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Article 2
- Liste rouge régionale et responsabilité biologique régionale Reptile et Batraciens de Bretagne (2015) : en danger (EN)

3.4 Suivi Lapin de garenne

Depuis 2017, l'association de chasse de Bieuzy les Eaux s'est engagée avec l'aide de la Fédération des chasseurs à mettre en place un plan de renforcement des populations de Lapins de garenne sur la lande du Crano. Différentes opérations ont été engagées : aménagements et créations de garennes artificielles, piégeage, lâchers de Lapins de garennes issus de reprise sur le département, interdiction de prélèvements à la chasse...

Depuis 2019, deux types de suivis sont mis en place, l'un basé sur l'occupation de l'espace du Lapin de garenne sur le site des landes du Crano et l'autre sur l'abondance de la population.

Suivi spatio-temporel des indices de présence :

Ce suivi est basé sur la géolocalisation des indices de présence (grattis, crottes, garennes...) et permettra d'observer l'évolution de l'occupation de l'espace en parallèle des actions de restauration de la lande. Les opérations de suivi sont répétées tous les deux ans, avec le concours des étudiants du lycée Anne de Bretagne. Une première cartographie avait été réalisée en 2019 (cf. figure 12). Pour les raisons liées à la pandémie de COVID 19 il n'y a pas eu de suivi en 2021.

Cette année, le suivi s'est déroulé le 26 avril 2022. Une quinzaine d'élèves ont été mobilisés durant une journée afin de parcourir l'ensemble du site qui a été divisé en 5 secteurs. Chaque secteur a été prospecté par des groupes composés de 3 à 4 élèves. Les élèves avaient pour consigne de retranscrire sur une carte au format « photo aérienne » l'ensemble des indices de présence les plus distants de « l'épicentre » de la population (secteur où la densité de lapins observés est la plus élevée).

Les résultats sont très intéressants : la surface occupée par la population de lapins de garenne a doublé en deux ans (23,16 hectares en 2019 contre 54,80 hectares en 2022, cf. figure 13). Cette population a tendance à évoluer au Nord-Ouest, à proximité de parcelles cultivées et des bâtiments agricoles, mais également au Sud sur des secteurs de landes restaurées.

Le prochain suivi spatio-temporel des indices de présence de lapins de garenne sera organisé au printemps 2024.



Figure 13. Répartition des indices de présence de Lapins de garenne en 2019 (à gauche) et en 2022 (à droite)

Suivi de l'indice kilométrique d'abondance (IKA) :

Ce suivi repose sur des comptages nocturnes pédestres. Les lapins sont comptés à l'aide d'un projecteur le long d'un parcours prédéfini d'une longueur d'environ 2 km. Ce comptage est réalisé tous les ans au mois de septembre. C'est sur la base des résultats de ce comptage qu'un quota de prélèvements à la chasse est défini pour la saison qui débute.

Les comptages réalisés en 2022 mettent en évidence une diminution des effectifs de lapins sur le site des landes du Crano (cf. figure 14). Cette tendance est observée depuis 2021. Cette

diminution des effectifs de lapins pourrait s'expliquer par plusieurs vagues successives de maladies.

Face à cette situation, un renforcement des effectifs a eu lieu par le lâcher de 50 lapins provenant de reprises sur l'île de Quéménès dans le Finistère. L'ensemble de ces lapins a été vacciné et bouclé. Concernant le prélèvement à la chasse, aucune attribution n'a été accordée sur le territoire de la lande du Crano pour la saison 2022/2023.

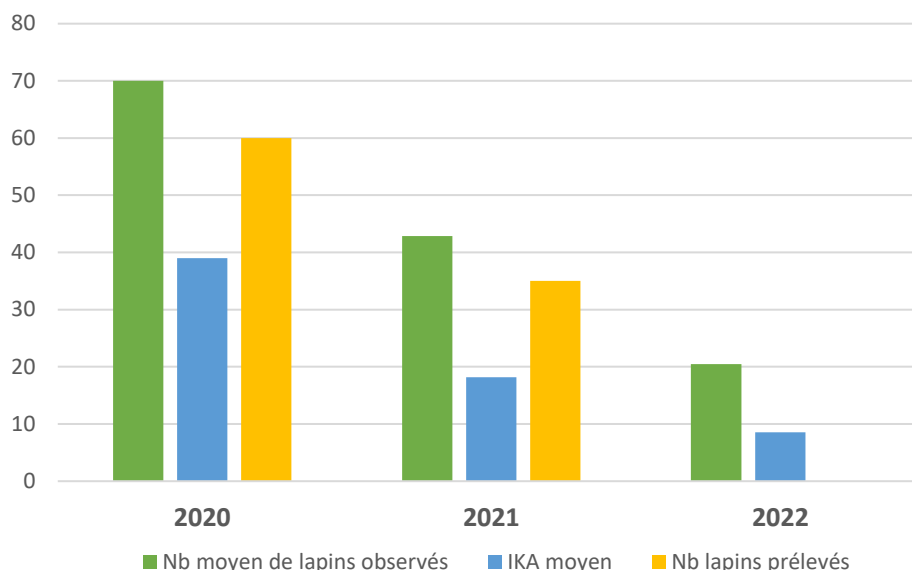


Figure 14. Evolution du nombre moyen de lapins observés, de l'IKA moyen et du nombre de lapins prélevés durant les saisons de chasse 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023

3.5 Observatoire photographique du paysage (OPP)

L'observatoire photographique du paysage est un outil développé depuis 1989 au niveau national ayant pour but « de constituer un fonds de série photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage » (source : MEEDAT). Cette année les photos ont été réalisées le 17 mai 2022 sur l'ensemble des 11 localisations. (10 points sur le site et un en dehors, cf. figure 15)

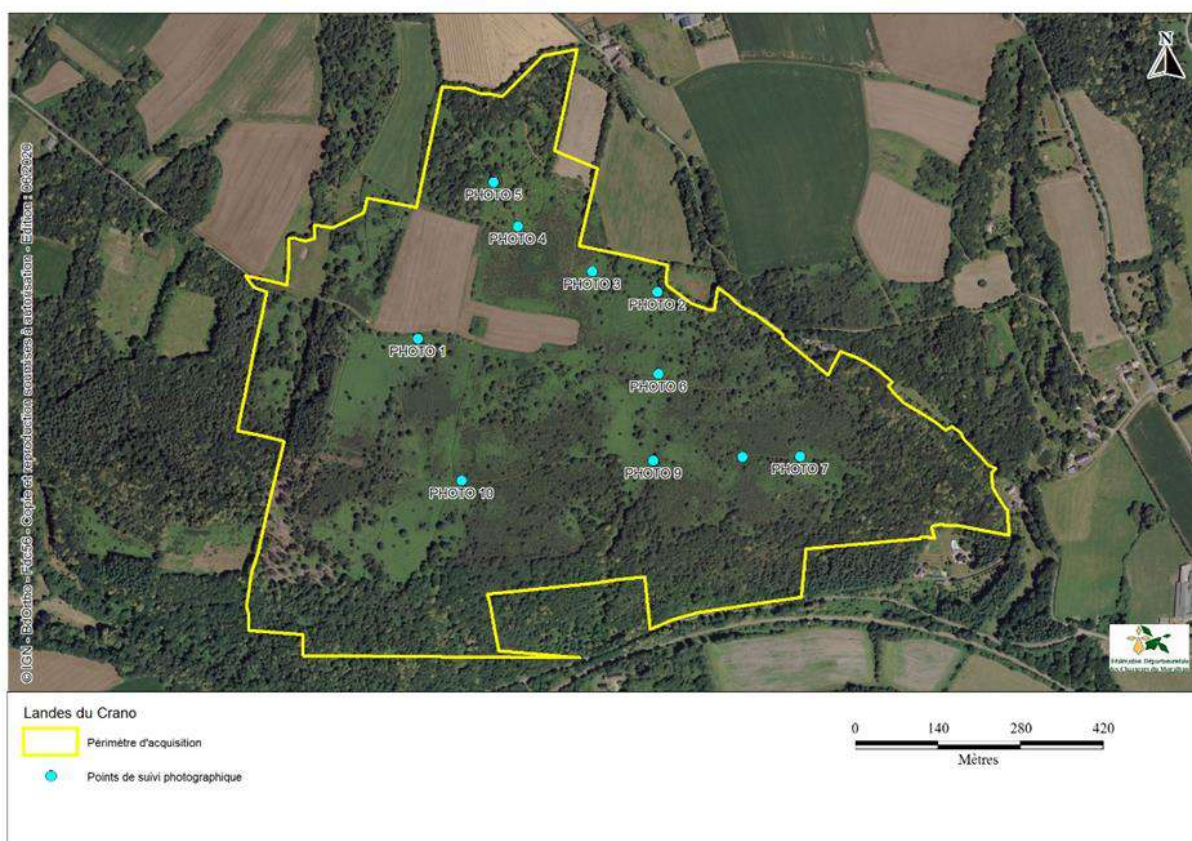


Figure 15. Localisation des dix points retenus pour l'OPP sur le site du Crano

Tous les ans, pour chacune des photographies réalisées, un certain nombre de données sont renseignées (cf. tableau 4, exemple pour la prise de vue n°1).

Tableau 3. Données renseignées pour la prise de vue n°1 réalisée dans le cadre du suivi photographique des paysages

N° point	Photographe	Date	Heure	Réf.GPS	Hauteur du montage (cm)	T°	Vent. Moy	Vent. Raf	Humidité (%)	Pression	Temps
1	T.Delhorme	07/05/2020	11h17	47 992 80 003 03 804	146	16	10	15	83	1022	
1	T.Delhorme	11/05/2021	9h47	47 992 80 003 03 804	146	10	5	14,4	77		
1	T.Delhorme	17/05/2022	10h06	47 992 80 003 03 804	146	15,4	4,6	43,4	78	1020	

Il est en effet très important de conserver une fidélité interannuelle de la date ainsi que de l'heure des prises de vue. Le respect de l'heure est important car les effets d'ombrage peuvent modifier l'aspect de la prise de vue. C'est d'ailleurs le cas en 2021, les prises de vues ont été réalisées avec 1h30 de décalage par rapport à celles de 2020 (cf. photos ci-après).

1 - 2020



1 - 2021



1 - 2022



Prises de vues sur le point n°1 de 2020 à 2022

3.6 Inventaire des rhopalocères

Cette année, un suivi des rhopalocères (papillons de jour) a été réalisé sur le site par Emilien Jomat, naturaliste indépendant spécialisé dans l'entomofaune. Les rhopalocères étant considéré comme des indicateurs de la diversité végétale et de la fonctionnalité des habitats, ce suivi vise différents objectifs :

- caractériser les cortèges évoluant sur les habitats de la lande du Crano
- évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire mise en œuvre
- évaluer les tendances d'évolution des populations d'espèces de papillons, notamment pour les espèces patrimoniales et /ou spécialisées.

Le protocole retenu pour ce suivi est celui préconisé par le protocole national de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF). Afin de couvrir la période de vol de la majorité des espèces bretonnes, 5 passages ont été réalisés sur le terrain entre le mois d'avril et le mois d'août (15 avril pour le premier passage et 27 août pour le dernier). Quinze transects ont été ainsi parcourus selon une durée constante de 10 minutes. Sur chacun des transects, les papillons sont identifiés en vol ou posés, ils peuvent également être capturés au filet à papillons.

Les paragraphes suivants sont extraits du rapport réalisé par E. Jomat :

« Lors des prospections menées en 2022, ce sont 33 espèces de rhopalocères qui ont pu être observées (...). Cette diversité reste modeste par rapport aux 73 espèces connues sur le département du Morbihan. La forte spécialisation des milieux et notamment de la lande sèche peut expliquer cette diversité.

Notons que l'Aurore (*Anthocharis cardamines*) observé en 2012 (...) n'a pas été recontactée lors du suivi de 2022. Quatorze nouvelles espèces viennent compléter la richesse en Rhopalocère connue sur ce site. L'Azuré porte-queue (*Lampides boeticus*) a été intégré à la liste des espèces présentes bien qu'il ait été contacté hors protocole durant le mois de septembre sur une lentille de lande basse bien préservée.

Parmi les rhopalocères rencontrés au cours de cette année, aucun n'est concerné par un statut de protection. De la même façon, toutes les espèces recensées sont considérées en préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge nationale comme régionale. Le Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*), l'Azuré porte-queue (*Lampides boeticus*) ainsi que l'Azuré du trèfle (*Cupido argiades*) sont toutefois considérés comme ayant une Responsabilité Biologique Régionale « modérée » à l'échelle du territoire breton. »

« Cette étude a permis de collecter un jeu de données protocolé pouvant être utilisé comme état initial des cortèges de rhopalocères sur les landes du Crano. La réplication à l'identique de ce protocole dans les années à venir permettra de suivre les évolutions de composition et de structuration des communautés de rhopalocères et de mesurer l'efficacité des actions de gestion.

Un cortège associé aux landes sèches a été décrit au cours de ce suivi mais les espèces patrimoniales potentielles en sont absentes. Ce constat est probablement le reflet de l'état de conservation d'une lande atlantique basse dégradée et d'un milieu qui a perdu de sa fonctionnalité écologique. La restauration de ces éléments passe par la création d'une mosaïque d'habitats en favorisant l'expression d'une lande sèche basse propice aux espèces patrimoniales de ce milieu. Ce milieu, en interaction avec des prairies maigres acidiphiles peut représenter un réel intérêt pour la conservation des communautés de Rhopalocères sur les landes du Crano.

L'association, à ce suivi STERF, d'un indicateur botanique de l'expression des communautés végétales recherchées peut permettre d'évaluer plus finement la restauration de fonctionnalité apportée par les actions de gestion.

Cette première année de suivi permet d'orienter de façon générale les actions de gestion mais ne permet pas encore d'avoir un retour et des préconisations opérationnelles sur les modes de gestion. »



3.7 Inventaire des orthoptères

Un inventaire des orthoptères a également été réalisé cette année par Emilien Jomat. Les orthoptères constituent des indicateurs des pratiques de gestion et d'évolution des milieux. Ils sont sensibles aux conditions environnementales, à l'humidité, à l'ensoleillement et à la structure de la végétation.

Le suivi des orthoptères de la lande du Crano vise les objectifs suivants :

- caractériser les cortèges évoluant sur les landes, pelouses et friches ;
- évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire mise en œuvre ;
- évaluer le potentiel de restauration des habitats préférentiels des espèces indicatrices de ces milieux.

Les inventaires ont été réalisés selon la méthode de l'entomocénotique. Des placettes de suivi d'une surface de 500 m² ont été positionnées sur les différents habitats ouverts et semi-ouverts (prairies, landes, fourrés, etc.). Chaque relevé dure au minimum 20 minutes. Muni d'un filet fauchoir, l'observateur évolue de manière aléatoire sur la placette en prenant soin de sillonner l'intégralité de sa surface. Il note toutes les espèces observées et entendues durant l'inventaire ainsi que le nombre d'individus présents.

Les inventaires se sont déroulés entre le 23 juillet et le 19 septembre 2022. Ce sont 17 espèces d'orthoptères qui ont pu ainsi être observées.



Les paragraphes suivants sont extraits du rapport réalisé par E. Jomat :

« Parmi ces espèces, notons la présence de 9 ensifères dont 7 sauterelles et 2 grillons, 7 caelifères ainsi qu'une mante. Cette diversité reste modeste par rapport aux 66 espèces connues sur la région Bretagne et Loire Atlantique.

Toutes les espèces observées en 2012 lors de la réalisation du plan de gestion ont été recontactées lors du suivi de 2022. Neuf nouvelles espèces viennent compléter la richesse en Orthoptères connue sur ce site. Parmi les orthoptères rencontrés au cours de cette année, aucun n'est concerné par un statut de protection. De la même façon, toutes les espèces recensées sont considérées comme non menacées sur la liste rouge française. L'Ephippigère des vignes (*Ephippiger diurnus*) est toutefois considérée comme une espèce « menacée, à surveiller » sur le territoire néморal qui comprend la Bretagne (...).

« Cette étude a permis de collecter un jeu de données protocolé pouvant être utilisé comme état initial des cortèges d'orthoptères sur les landes du Crano. La réplication à l'identique de ce protocole dans les années à venir permettra de suivre les évolutions de composition et de structuration des communautés d'orthoptères et d'identifier les stades d'évolutions de la végétation dans la série dynamique. »

« Cette première année de suivi permet d'orienter de façon générale les actions de gestion mais ne permet pas encore d'avoir un retour et des préconisations opérationnelles sur les modes de gestion. »



3.8 Suivi des Oiseaux Nicheurs Communs de Bretagne (ONCB)

Ce suivi a été réalisé par Laurent Pérignon, technicien au Conseil départemental en charge de la gestion des espaces naturels avec la participation de Thierry Delhorme.

Ce protocole permet de faire un recensement des oiseaux dits « communs », d'étudier leur répartition dans les différents paysages de Bretagne, et à plus long terme, d'étudier l'évolution des populations de ces oiseaux. Trois comptages ont été réalisés durant les mois d'avril, mai et juin. Les comptages ont lieu selon un parcours prédéfinis d'environ 3 km. Le comptage commence à l'heure du lever du soleil. Le parcours est réalisé à pied et à vitesse constante d'environ 1 à 2 km/h.

Globalement la majorité des espèces inventoriées sont des oiseaux fréquentant les milieux de transition : fourrés, taillis, végétations pré-forestières (L. Pérignon, comm. pers.). Parmi ces espèces, nous pouvons citer le Rougegorge (*Erithacus rubecula*), l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), les Fauvettes à tête noire (*Sylvia atricapilla*) et des jardins (*Sylvia borin*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*). Elles représentent la situation actuelle du site : un milieu majoritairement dominé par des végétaux arbustifs, un début d'enforestement. Nous pouvons noter l'absence de la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), sans doute liée à une hauteur de végétation trop importante.

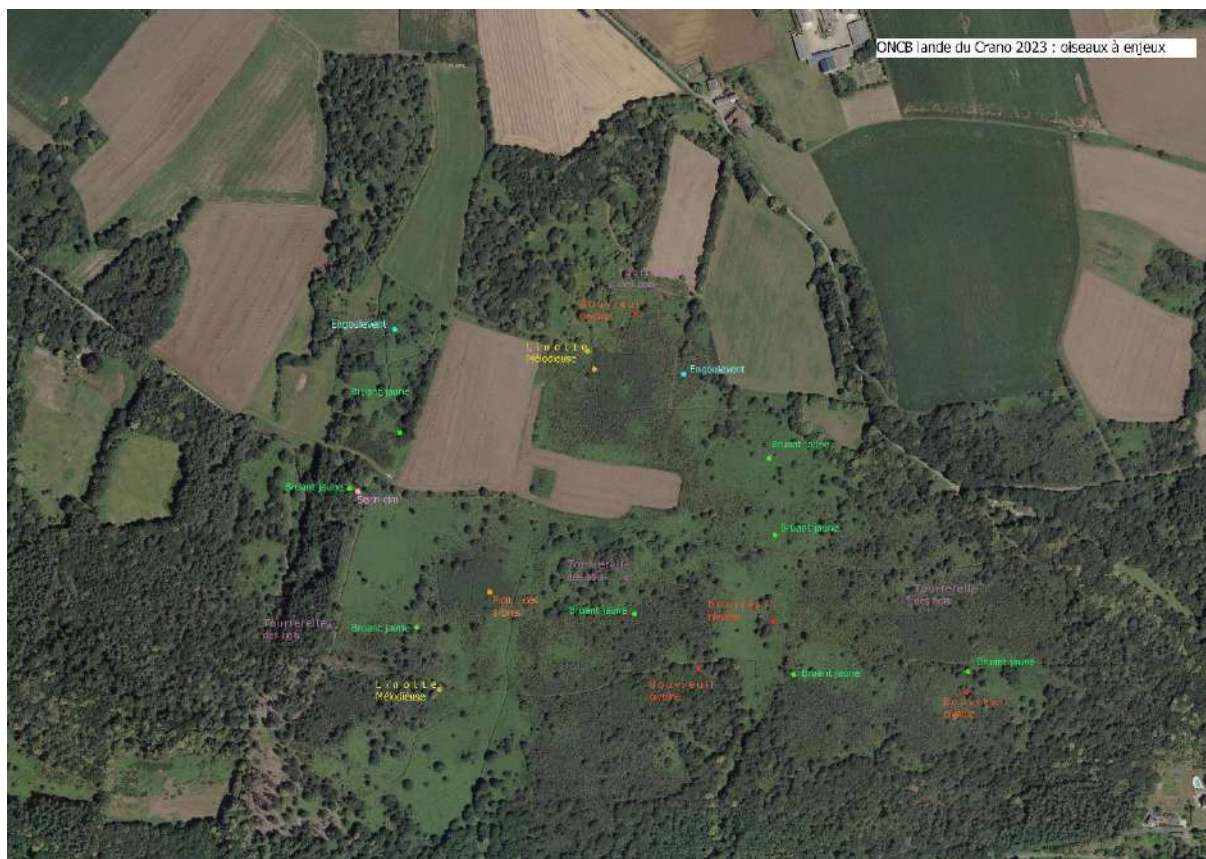


Figure 16. Répartition des oiseaux à enjeux identifiés lors des suivis ONCB

Les oiseaux qui ressortent en termes d'enjeux de conservation reflètent les deux trajectoires d'habitats cohabitant sur le site (cf. figure 16) :

- les oiseaux des fourrés/boisements bas comme le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) ou la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) : ces espèces bénéficient d'un couvert favorable (jeunes boisements), elles sont donc présentes dans les patches du site. Ces espèces en liste rouge sont à considérer dans la gestion du site en conservant ces habitats. On note une baisse de cantonnements par rapport au diagnostic de 2014 (14 chanteurs => 4 cantonnements).
- les oiseaux de milieux semi-ouverts : le Serin cini (*Serinus serinus*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*). Ces deux dernières espèces en liste rouge permettent de dire que l'habitat landicole encore présent est de bonne qualité. L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) est présent avec à minima 2 cantonnements. Ce peuplement d'oiseau est susceptible de profiter des actions entreprises pour réouvrir la lande.

Autres faits marquants :

- nidification du Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) : cette espèce classée vulnérable et en liste rouge n'a pas été notée dans le protocole mais en dehors. Elle s'est reproduit dans un secteur plutôt ouvert, nous pouvons donc imaginer que la gestion actuelle pourra lui être favorable.
- Busards gris : le protocole ONCB n'a pas mis en évidence la reproduction d'une des deux espèces de busards présents sur le territoire breton et qui ont une préférence pour les milieux landicoles. En effet, leur présence (en tout cas celle du Busard Saint-Martin) n'est constatée que de façon ponctuelle et en période hivernale sur le site. Il

est à noter que les observations de ce dernier semblent être de plus en plus fréquentes, tout comme celles du Grand corbeau (*Corvus corax*).

- la Mésange nonette (*Poecile palustris*) est nicheuse dans les boisements au sud du site. Cette espèce est à prendre en considération en cas de volonté de gestion de ces boisements (conservation de bois mort sur pied). En effet, sa présence est liée aux vieux boisements à cavités.
- l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) se reproduit aux abords du site et est souvent observée en survol.
- le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) s'est reproduit sur le site en 2022, ce qui signale que l'habitat ouvert est de nouveau attractif pour cette espèce.
- Un couple de Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) et une femelle de Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) ont été observés hors protocole sur l'une des parties restaurées du site au printemps 2023.

Nous pouvons souligner l'absence des espèces Fauvette pitchou (*Curruca undata*), Fauvette grisette (*Curruca communis*), Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*). Des habitats favorables à la Fauvette pitchou notamment demeurent au nord du site : il serait donc nécessaire d'approfondir sa recherche car en faible effectif, elle est très discrète et peut donc avoir « échappé » au protocole. Ces espèces seront à suivre pour un éventuel retour, à la faveur de la gestion entreprise depuis quelques années, car elles sont liées à des habitats de type landicoles.

Pour conclure, ce premier suivi ONCB fait apparaître une baisse des effectifs des oiseaux à enjeux notamment par rapport au diagnostic du site réalisé par Bretagne Vivante en 2014. Une session de ce même protocole sera à réaliser en 2024 ou 2025 pour constater une éventuelle évolution favorable des espèces landicoles et à enjeux.

3.9 Suivi STOC Capture

Dans le cadre d'une convention signée le 22 juin 2022 entre la Fédération des chasseurs du Morbihan et André CHARLOT, bagueur agréé du Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO), le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Capture (STOC Capture) a été reconduit cette année sur la lande du Crano. En effet, ce suivi initié par André Charlot depuis 2006 sur le site des landes du Crano nécessitait d'être poursuivi afin d'améliorer les connaissances nationales et locales.

Les objectifs du STOC Capture sont de documenter sur le long-terme, et à l'échelle nationale, le fonctionnement démographique des populations d'oiseaux communs et l'influence des variations climatiques et d'habitats. A une échelle plus locale, les données de baguages pourront également apporter des informations très intéressantes quant à la gestion du site.

D'une année sur l'autre, la plage temporelle ainsi que le nombre et l'emplacement des filets de capture doivent être indentiques (cf. figure 17). Une session de capture commence dès l'aube et se termine vers 12h. Les filets sont visités toutes les 30 minutes. Le baguage et la prise de données sont effectués à proximité immédiate du filet où a été capturé l'oiseau, qui est relâché sur place et au plus vite.



Figure 17. Localisation des filets installés dans le cadre du programme STOC capture

Cette année le baguage s'est déroulé les 5, 14, 18 juin et le 5 juillet. Durant ces quatre demi journées, 279 oiseaux (20 espèces différentes) ont été capturés et bagués (cf. tableau 5).

Tableau 4. Nombre total d'oiseaux capturés par espèce en 2022 sur le site du Crano

Espèces	Nombre d'oiseaux capturés
<i>Mésange à longue queue</i>	16
<i>Linotte mélodieuse</i>	1
<i>Pic épeiche</i>	3
<i>Bruant jaune</i>	2
<i>Rougegorge</i>	43
<i>Pinson des arbres</i>	7
<i>Geai des chênes</i>	1
<i>Mésange bleue</i>	6
<i>Mésange huppée</i>	2
<i>Mésange charbonnière</i>	18
<i>Pouillot véloce</i>	45
<i>Accenteur mouchet</i>	19
<i>Bouvreuil pivoine</i>	6
<i>Fauvette à tête à noire</i>	50
<i>Fauvette de jardins</i>	13
<i>Troglodyte mignon</i>	18
<i>Merle noir</i>	24
<i>Grive musicienne</i>	3
<i>Gobemouche gris</i>	1
<i>Sittelle torchepot</i>	1
20	279

Le nombre d'oiseaux capturés sur le site cette année est particulièrement élevé par rapport aux années précédentes (cf. figure 18).

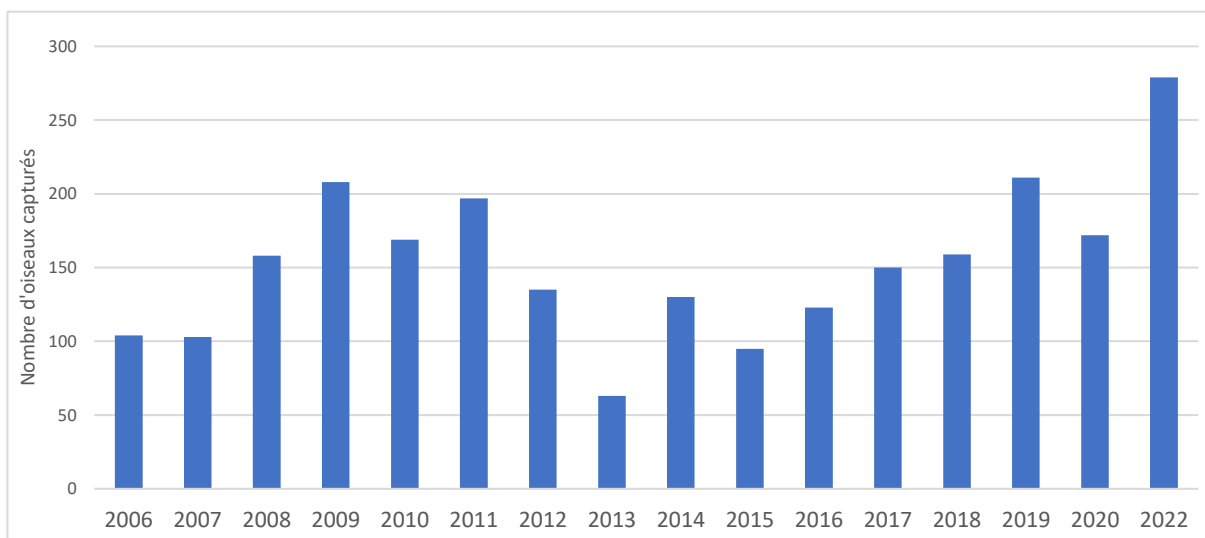


Figure 18. Evolution interannuelle du nombre d'oiseaux capturés

Le cortège d'espèces typiques des habitats semi-ouverts a nettement diminué au fil des ans, hormis le Bruant jaune et, dans une moindre mesure, la Linotte mélodieuse (figure 19). Il sera intéressant d'observer si cette tendance s'inverse dans les années à venir en réponse aux opérations de restauration entreprises.

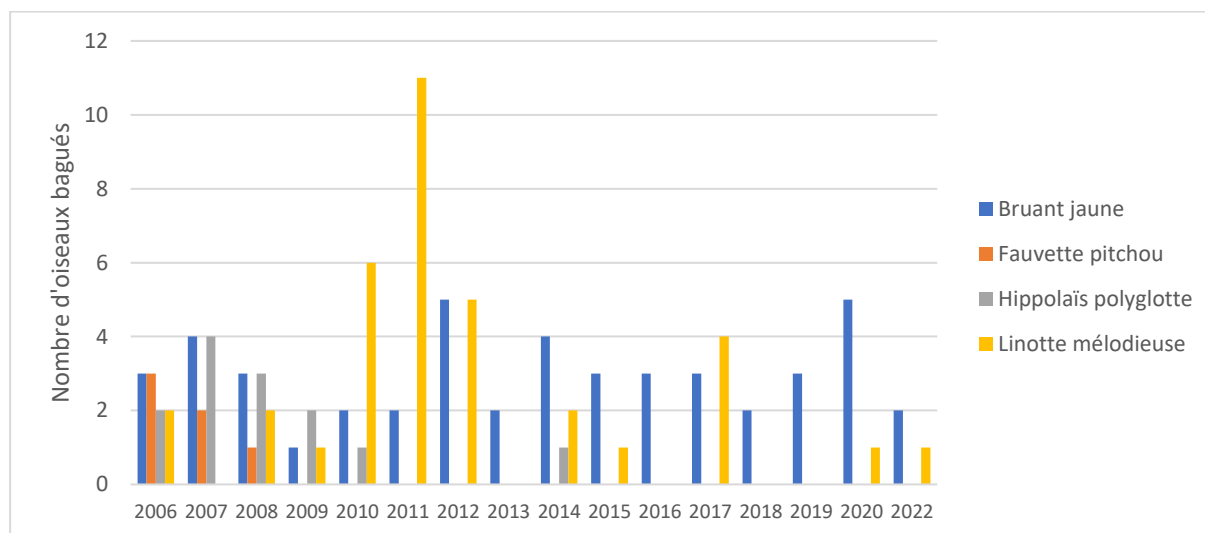


Figure 20. Evolution interannuelle du nombre d'oiseaux capturés parmi les espèces typiques des milieux semi-ouverts entre 2006 et 2022 sur la lande du Crano.

Action 4 – Animations nature, communication et signalétiques

4.1 Animations nature

Cette année, quinze animations ont été proposées durant le printemps et l'été. Différents thèmes d'animations ont été programmés sur la découverte des oiseaux, des papillons et libellules, des landes, des chauves-souris, du Lapin de garenne, etc. (cf. tableau 6). La plupart des animations ont été réalisées par Valika Boutouiller, animatrice nature indépendante. Environ 200 personnes ont ainsi participé aux différentes animations.

Tableau 5. Tableau récapitulatif des animations proposées sur la lande du Crano en 2022

Thème de l'animation	Structure	Date
Rencontre avec les oiseaux: partez à la rencontre des oiseaux communs de Bretagne et construisez	Centre Bretagne Nature	lundi 06 juin
Découverte de la lande du Crano	Centre Bretagne Nature	samedi 25 juin
Les chauve souris: Découvrez le monde fantastique des belles de nuit et construisez votre	Centre Bretagne Nature	vendredi 8 juillet
Découverte de la lande du Crano	Centre Bretagne Nature	jeudi 14 juillet
Soirée engoulement Lande du Crano	Bretagne Vivante	vendredi 15 juillet
A la recherche de l'Engoulement	Centre Bretagne Nature	jeudi 28 juillet
Balade découverte de la flore et atelier cyanotype	Centre Bretagne Nature	jeudi 28 juillet
Rencontre avec les oiseaux: partez à la rencontre des oiseaux communs de Bretagne et construisez	Centre Bretagne Nature	mardi 2 août
Papillons, libellules et autres petites bêtes	Bretagne Vivante	jeudi 4 août
A la recherche de l'Engoulement	Centre Bretagne Nature	mercredi 10 août
Balade découverte de la flore et atelier cyanotype	Centre Bretagne Nature	vendredi 19 août
Rencontre avec les chauve souris	Centre Bretagne Nature	mercredi 24 août
Vannerie sauvage	Centre Bretagne Nature	samedi 3 septembre
La lande sèche et le lapin de garenne	Fédération des chasseurs	samedi 17 septembre
Vannerie sauvage	Centre Bretagne Nature	samedi 24 septembre

4.2 Communication et signalétique

Comme chaque année, les événements liés au site du Crano ont été relayés dans la presse ainsi que dans le bulletin municipal de Plumeliau-Bieuzy. Un article consacré à la gestion de la lande et du lapin de garenne a également été publié cette année dans une revue nationale cynégétique (photos ci-après).



ESPACE NATUREL SENSIBLE DES LANDES DU CRANO

La majorité des actions prévues ont pu être menées à bien sur la lande du Crano. En effet, cette année a vu la mise en place et la coordination de nombreuses opérations de restauration, de suivi et de communication.

Les travaux de restauration les plus importants (apports, broyage, etc.) ont été poursuivis et le projet de pâturage ovin a été lancé. Ces actions ont été réalisées par la signature d'une convention entre Mickaël Jaouy, éleveur de moutons, et la Fédération des chasseurs pour la mise à disposition annuelle de parcelles.

Les suivis naturalistes ont été poursuivis (rapides, engoulevement, d'Europe, sapin de garenne, etc.). Ils permettent de suivre l'évolution des conifères à risque et d'anticiper en réponse aux actions de restauration entreprises.

Cette année, le programme d'initiation nature et de découverte de la lande a été réalisé et a permis à une centaine de personnes de visiter le site.

Au sein du périmètre de préservation défini initialement, des parcelles restent à acquérir. C'est un travail qui se poursuit sur le moyen terme du fait des difficultés inhérentes aux acquisitions (indivisions, litiges...). Les nouvelles acquisitions seront octroyées courant 2023.

Enfin, notons la très bonne dynamique de groupe (Conseil départemental, Boud communautaire, commune de Plumet-Breux, chasseurs, lycée Anne de Bretagne prestataires etc.) qui permet d'avancer rapidement et sereinement sur ce projet.

Familles les différentes perspectives des travaux à réaliser pour l'année 2023, nous engagerons la réalisation de divers supports de communication tels que des panneaux de signalisation installés aux entrées du site, la création d'un sentier de découverte, ainsi

que des flyers d'information. Ce travail sera réalisé en concertation avec les différents partenaires (CZM, Commune, Communauté de communes, chasseurs, Office de tourisme).

Pour en savoir plus :
Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
En charge de la gestion du site des landes du Crano **09.85.75.56.30**



Éléves du Lycée Anne de Bretagne lors d'un chantier de restauration

Extraits des publications dans les médias en 2022

Cette année, un court métrage d'une durée de 13 minutes a été réalisé par Adeline Boit (réalisatrice pour le compte de la société Vidéo Graphy Auray). Ce court métrage a pour objectif de mettre en valeur les landes bretonnes et en particulier la lande du Crano. Ce film met également en avant les différents travaux de restauration et de gestion du site ainsi que le réseau de partenaire associé à sa gestion. Il a pour vocation d'être un outil de communication destiné au grand public et diffusable via différents canaux de communication média : web (site internet, blog, réseaux sociaux...) mais également lors de réunions, d'animations, etc.



Léon QUILLERE,
Ancien Maire de Bieuzy-les-eaux (56), de 2001 à 2017



Yves Blat
Professeur au lycée Anne de Bretagne, Locminé

Extraits du court métrage réalisés en 2022, avec interviews des principaux intervenants

Action 5 - Suivi et coordination technique, administrative et financière du projet

5.1 Suivis administratif et financier

Qu'est-ce que l'éco-contribution ?

Le dispositif d'éco-contribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage, etc. C'est un total de près de 15 millions d'euros par an qui sera consacré à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB.

Sur le site de la Lande du Crano ceci se concrétise par une aide à hauteur de 150 000 € sur trois ans.

Tableau 6. Plan de financement du 1er mars 2022 au 28 février 2023

Prestations	
ACCA BIEUZY - Broyage des chemins	216,05 €
ACCA BIEUZY - Roulage de la fougère	2 666,00 €
OLIVIERO - Mise en place pâturage	2 232,00 €
CHARLOT - Baguage oiseaux	200,00 €
ECO PATURE BREIZH (M. JAUNAY) – Fourniture et pose de clôture	1 485,00 €
ECO PATURE BREIZH (M. JAUNAY) – Fourniture et pose de clôture	6 822,46 €
Lycée Anne de Bretagne - Travaux dans la lande	500,00 €
DIGARD - Broyage de la lande	9 078,00 €
Bretagne Vivante - Animation nature	250,00 €
CENTRE BRETAGNE NATURE - Animation nature	1 538,40 €
JOMAT Emilien - Inventaire orthoptère	3 018,00 €
JOMAT Emilien - Inventaire papillon	3 406,80 €
VIDEO GRAPHIE - Court métrage	5 800,00 €
CD56 - Prestation pâturage ECO PATURE BREIZH (M. JAUNAY)	8 448,00 €
BAUD COMMUNAUTE - Chantier nature 4 jours	1 200,00 €
Infrastructure, équipement et travaux	
Achat filet et perches	4 324,48 €
Semences	1 083,49 €
Drone solde amortissement	536,52 €
Rouleau solde amortissement	2 140,00 €
Broyeur solde amortissement	4 196,71 €
HERBIN Matériel clôture	1 108,70 €
DISTRIVERT piquets clôture	1 255,67 €
Dépenses de personnels	
Frais de déplacement	4 829,87 €
Rémunération	25 039,57 €
Frais indirects	3 755,94 €
	36 625,37 €
Total des dépenses 2022	95 131,65 €

Tableau 7. Plans de financement réalisé et prévisionnel de mars 2022 à février 2023

PLAN DE FINANCEMENT	REALISE	PREVISIONNEL
CD56	17 848 €	9 400 €
OFB	48 333,33 €	48 333,33 €
Fonds biodiversité "part chasseurs"	24 166,67 €	24 166,67 €
Baud Communauté	1 200 €	0 €
Autofinancement FDC56	3 583,65 €	0€
TOTAL	95 131,65 €	81 900 €

Pour cette année, les deux journées prévues de mise à disposition d'agents et de matériels du service technique de la commune de Pluméliau Bieuzy n'ont pas été programmées. La Communauté de communes a réalisé une semaine de chantier sur le site via le programme « chantiers nature ».

5.2 Acquisitions foncières

Situation des acquisitions foncières au 31 mars 2023 :

Pour rappel, l'établissement public foncier a rétrocédé le 30 novembre 2018, 46 hectares au Conseil départemental et le 10 décembre 2019, 11 hectares à la Fondation pour la protection des habitats. Il y a donc actuellement trois principaux propriétaires partenaires dans la gestion du site du Crano : la commune de Pluméliau-Bieuzy, le Département et la Fondation pour la protection des habitats en co-propriété avec la Fédération des chasseurs.

Cette année, différentes parcelles ont été acquises soit par le Conseil départemental (parcelle ZN 10) soit par la Fondation pour la protection des habitats (ZK 03, AC 09, AC 19, AC 18).

Pour une gestion pertinente du site, un périmètre de cohérence a été proposé (figure 19), laissant suggérer d'étendre les acquisitions foncières en périphérie des propriétés actuelles. De premiers contacts localement permettent de définir des projets d'acquisition pour les différents partenaires. Chacune des situations étant à un stade d'avancement sensiblement différent, elle fait l'objet d'une courte description ci-après (les numéros de parcelles renvoient à la figure 19) :

Parcelle 17 : Pas d'évolution de la situation depuis l'année dernière. Il s'agit d'une indivision comprenant six propriétaires. Quatre d'entre eux ont été contactés, ils sont favorables à la vente. Parmi les deux autres personnes, l'une est décédée et l'autre reste injoignable. La situation est pour le moment bloquée.

Parcelle 2 : M. LE TOHIC Joseph est propriétaire de cette parcelle. Cette prairie pourrait être intéressante à acquérir dans le but de maintenir un cheptel de moutons à proximité immédiate de la lande du Crano. Un premier échange a été entrepris, M. LE TOHIC a demandé un temps de réflexion.

Parcelle 47 : M. LE TADIC Loïc est propriétaire de cette parcelle. Une proposition d'achat lui a été faite, nous attendons une décision de sa part.

Parcelle 35 : M. LE GARREC Daniel en est l'un des propriétaires (indivision). Un contentieux bloque actuellement la situation. Pour autant, cette parcelle est sans doute l'une des plus

intéressantes à acquérir dans l'immédiat, de par sa situation mais également car elle abrite une lande dégradée qu'il serait judicieux d'intégrer dans la gestion globale du site.

Parcelles 5 et 7 : L'établissement public foncier de Bretagne n'avait pas finalisé cette acquisition en 2019. Il serait donc intéressant de poursuivre ce travail.

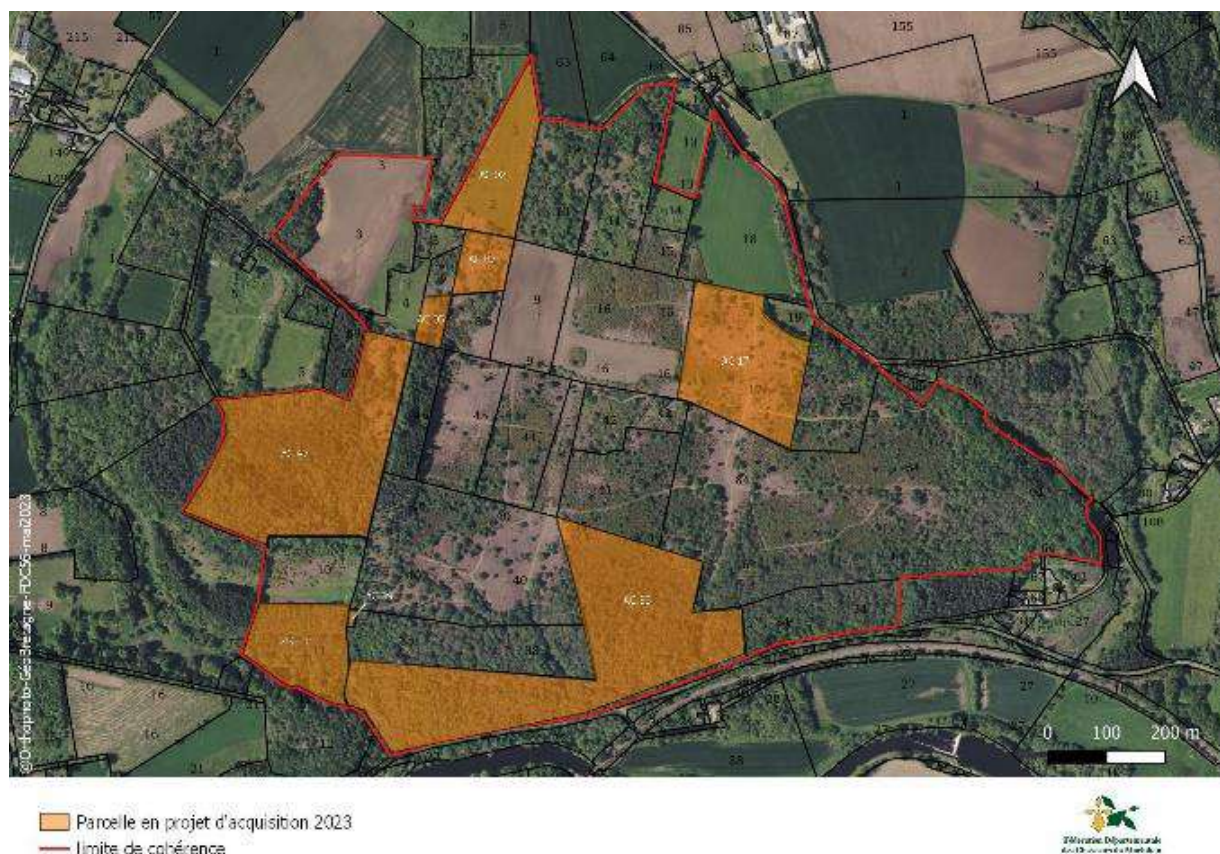


Figure 21. Situation foncière au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 et projets d'acquisitions

5.3 Participation aux rencontres entre gestionnaires et formations

Chaque année, le gestionnaire participe à un certain nombre de formations organisées par le Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons (tableau 9).

Date	Intitulé	Lieu
16 mai	Forum des gestionnaires d'espaces naturels bretons	Plouzané (29)
30 août	Formation Orthoptères	Monteneuf (56)
13 septembre	Formation Orthoptères	Plounérin (22)
4 octobre	Journée thématique « gestion, restauration et suivi des landes bretonnes »	Brest (29)

Perspectives 2023

De nouvelles actions de restauration vont être réalisées durant l'année 2023 (broyage/exportation, abattages des arbres par les signataires d'une convention d'affouage, restauration d'un muret, etc.).

Les suivis naturalistes mis en place courant 2022 (POPreptile, Engoulevent d'Europe, suivi photographique, Lapin de garenne, etc.) seront poursuivis, tout comme le suivi temporel des oiseaux (STOC capture).

Concernant la signalisation sur le site du Crano, et notamment le projet portant sur l'implantation de panneaux d'informations aux différentes entrées du site, un travail en concertation avec les différents partenaires (CD56, Commune, Communauté de communes, chasseurs, Office de tourisme) est toujours en cours.

Suite à la réunion réalisée en 2022 ayant pour objet la modification de l'itinéraire des deux sentiers existants de la lande du Crano et la création d'un sentier d'interprétation, un dossier de demande de subvention devra être déposé auprès du CEREMA, dans le cadre de l'appel à projet « sentiers de nature ».

Le pâturage ovin sera poursuivi, avec un nouveau prestataire. Au regard de la dynamique des ligneux sur le site, cette modalité de gestion paraît essentielle. L'objectif demeure la restauration de milieux landicoles et prairiaux.

Les rémanents issus du broyage des parcelles de landes ont été jusqu'à présent entreposés sur le site. Une entreprise de travaux agricoles sera chargée, au printemps ou à l'été prochain, de les exporter. Ces rémanents seront ainsi réutilisés selon différents circuits : compost pour les espaces verts de la commune, andain au centre de la prairie permanente (AC09) afin de réaliser une haie en végétation spontanée, andain en bordure de la lande.

Un projet de plantation de haies bocagères a été réalisé conjointement avec le syndicat de la vallée du Blavet dans le cadre du programme Breizh Bocage. Un linéaire d'environ 800 mètres sera ainsi planté durant l'hiver prochain.

Enfin, de nouvelles parcelles pourront être acquises en 2023 par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et la Fédération des chasseurs ou par le Conseil départemental. Afin de finaliser les acquisitions prévues par les collectivités locales (parcelles AC007 et AC005), les démarches entamées par l'EPFB et qui n'ont pu être finalisées en 2022 devront être poursuivies.

Plannification du plan de gestion par trimestre (avec 1: 1er janvier/31 mars; 2: 1er avril/30 juin; 3: 1er juillet/30 septembre; 4: 1er octobre/31 décembre)

Intitulé des opérations	Priorités	Plannification prévisionnelle																			
		2020				2021				2022				2023				2024			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Tâches administratives																					
Finaliser l'acquisition des parcelles dans le périmètre d'acquisition	H																				
Acheter quelques parcelles en périphérie du périmètre d'acquisition	H																				
Modifier les EBC dans le PLU	H																				
Faire les demandes d'autorisation de défrichements (DDTM)	H																				
Conventions affouages	H																				
Bilan annuel des activités	H																				
Gestion et restauration des milieux																					
Elimination des plantations de résineux exotiques (parcelle 46)	H																				
Restauration de parcelles de fourrés pré-forestiers en landes basses à bruyères	H																				
Restauration de parcelles de landes hautes à ajoncs en landes basses à bruyères	H																				
Restauration de la lande à fougères en landes basses à bruyères	H																				
Créations de prairies permanentes (conversion des ptéridaies en prairies maigres)	H																				
Elargissements des chemins	H																				
Eclaircir la chênaie maigre 0,71 ha Est	H																				
Elimination du laurier-palme/érable sycomore	M																				
Entretien des prairies mésotrophes (pâturage)	H																				
Convesion des ronciers eutrophes et des landes à genêts 2,70ha	M																				
Conversion des parcelles cultivées	M																				
Entretien de chemins existants	H																				
Elargissements des chemins existants	H																				
Créations et/ou modifications des itinéraire des sentiers	H																				
Communication/Animation/Signalétique																					
Mise en place d'une signalétique légère (explication des travaux de restaurations)	H																				
Mise en place d'une signalétique présentation du site	H																				
Mise en place d'un observatoire sur pilotie (Landes + Vallée du Blavet)	H																				
Communiquer localement sur les opérations en cours	H																				
Animations nature tout publics	H																				
Suivis naturalistes																					
Suivi bota (carto de végétation)	H																				
Évaluation des états de conservation des landes et tourbières de Bretagne	H																				
Suivi photo aérienne	H																				
Suivi observatoire photographique du paysage (OPP)	H																				
Suivi de la population de lapin de garenne EPP et Spatiale	H																				
Suivi entomologique	H																				
Suivi passereaux nicheur (ONCB)	H																				
Suivi STOC capture	H																				
Suivi Engoulevent d'Europe	H																				
Suivi reptiles	H																				



Fédération départementale
des chasseurs du Morbihan

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

6 Allée François Joseph Broussais
CS 92409
56010 VANNES CEDEX
02.97.62.11.20
www.chasserenbretagne.fr